



Les Français et les énergies renouvelables

Quatrième édition

Janvier 2014

ifop



1 | La méthodologie

Etude réalisée pour :

Qualit'EnR

Echantillon :

Echantillon de **1004** personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil :

Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).

Dates de terrain :

Du 2 au 6 janvier 2014.

ifop



2 | Les résultats de l'étude

La transition énergétique du pays

Objectifs :

- Efficacité, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables
- Mix énergétique avec une part du nucléaire dans la production d'électricité française ramenée de 75% à 50% en 2025

Loi de programmation sur la transition énergétique: adoption prévue en 2014

La rénovation énergétique dans l'habitat

Cible : 500 000 rénovations lourdes par an d'ici 2017

Le Plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) lancé en septembre 2013 vise à accompagner les ménages dans leur projets de travaux de rénovation énergétique. L'objectif est d'atteindre une diminution de 38 % des consommations d'énergie à l'horizon 2020.

- Création d'un portail national d'information : www.renovation-info-service.gouv.fr
- Un numéro unique (0 810 140 240) et 450 points rénovation info service
- Lancement de deux nouvelles primes pour les particuliers aux revenus moyens et modestes
- Campagne de communication : automne 2013 et février 2014

Une transition rendue nécessaire :

Ces dernières années, on constate une augmentation régulière des énergies les plus utilisées par les Français pour leur habitation. Cette tendance se confirme dans les projections officielles.

L'exemple de l'évolution du prix de l'électricité :

- +30% d'ici à 2017 selon la CRE
- +50% d'ici 2020 selon le Sénat



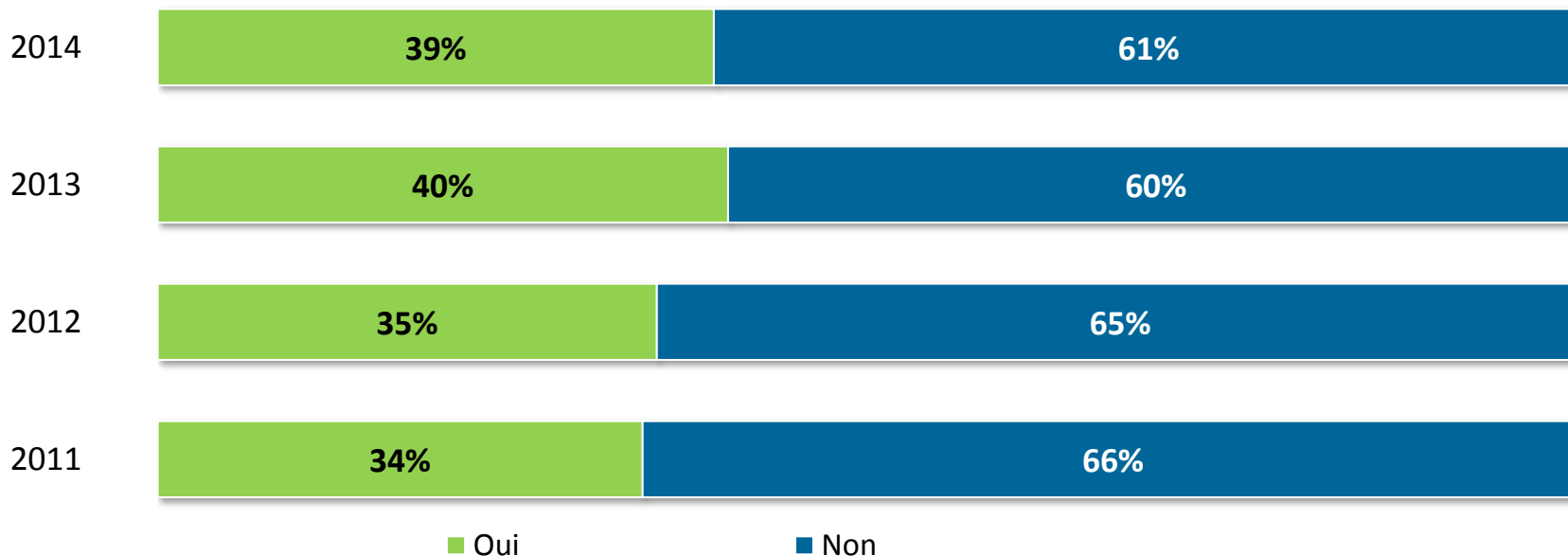
ifop



A | La perception de l'équipement EnR

Question : Disposez-vous, pour votre résidence principale, de chacun des équipements suivants utilisant les énergies renouvelables ?

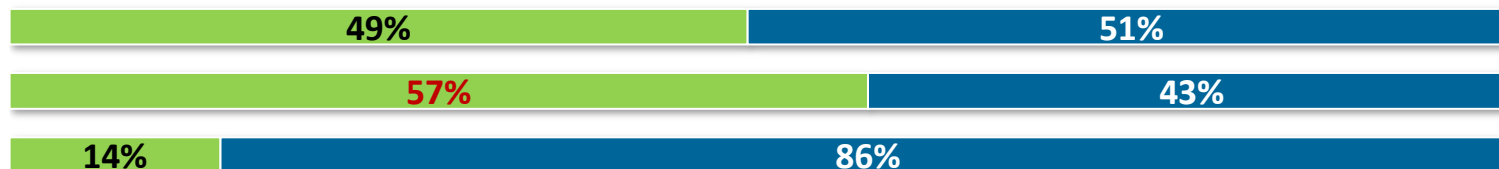
Récapitulatif : TOTAL « A équipé son logement »



Propriétaire

Maison individuelle

Appartement



Locataire

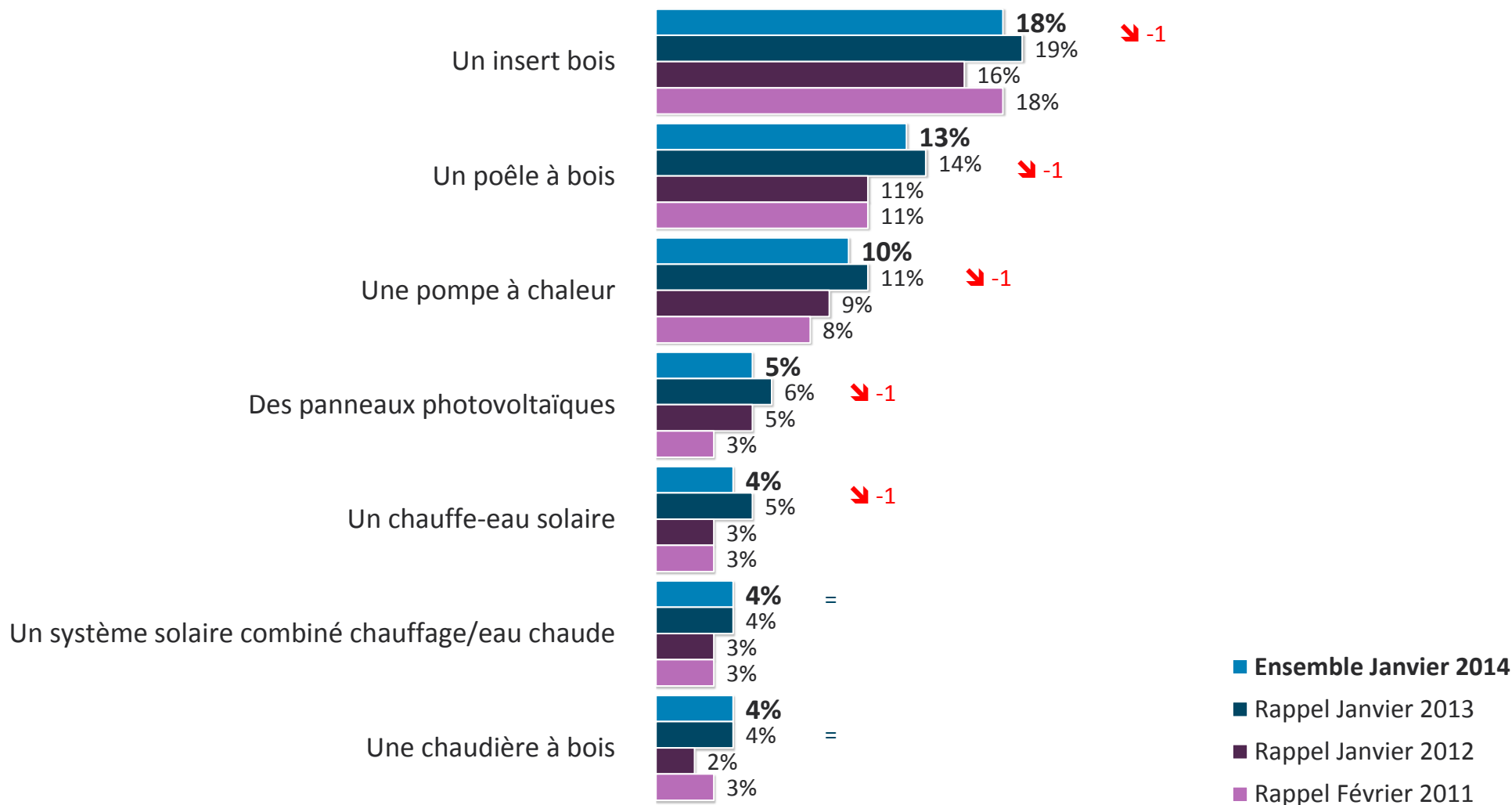
Maison individuelle

Appartement



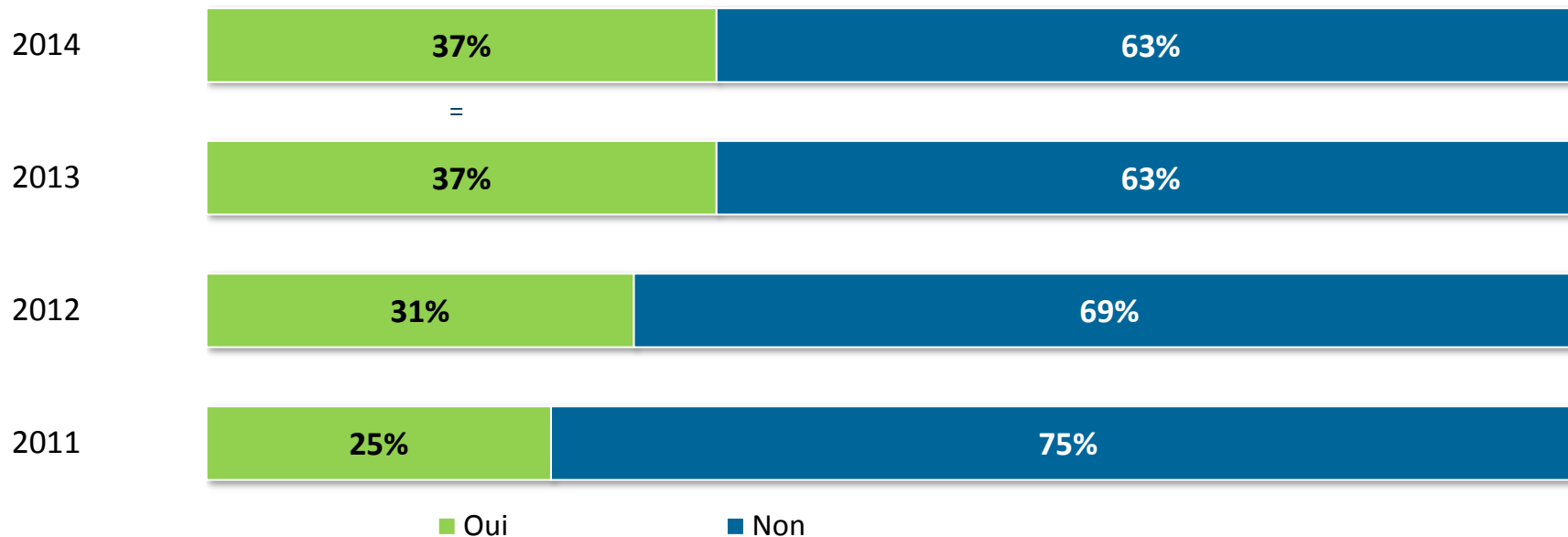
Question : Disposez-vous, pour votre résidence principale, de chacun des équipements suivants utilisant les énergies renouvelables ?

Récapitulatif : TOTAL « A équipé son logement »



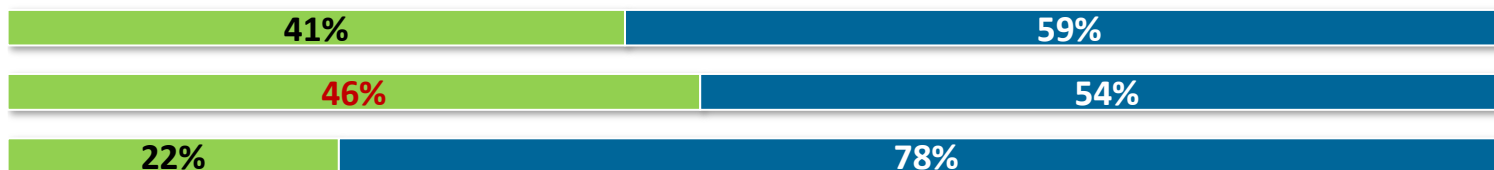
Question : Disposez-vous, pour votre résidence principale, de chacun des équipements suivants utilisant les énergies renouvelables ?

Récapitulatif : TOTAL « A l'intention d'équiper son logement »



Propriétaire

Maison individuelle
Appartement



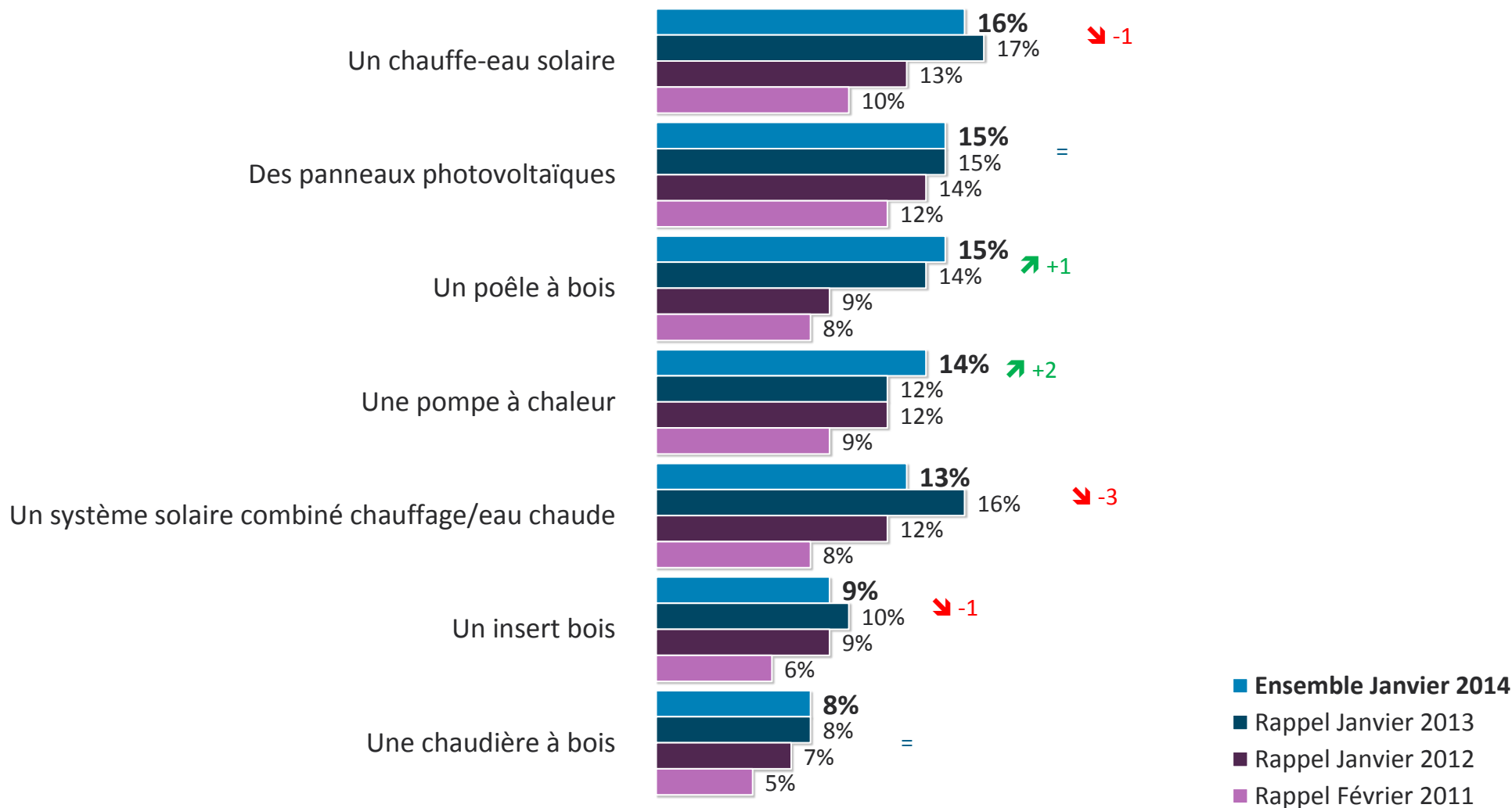
Locataire

Maison individuelle
Appartement

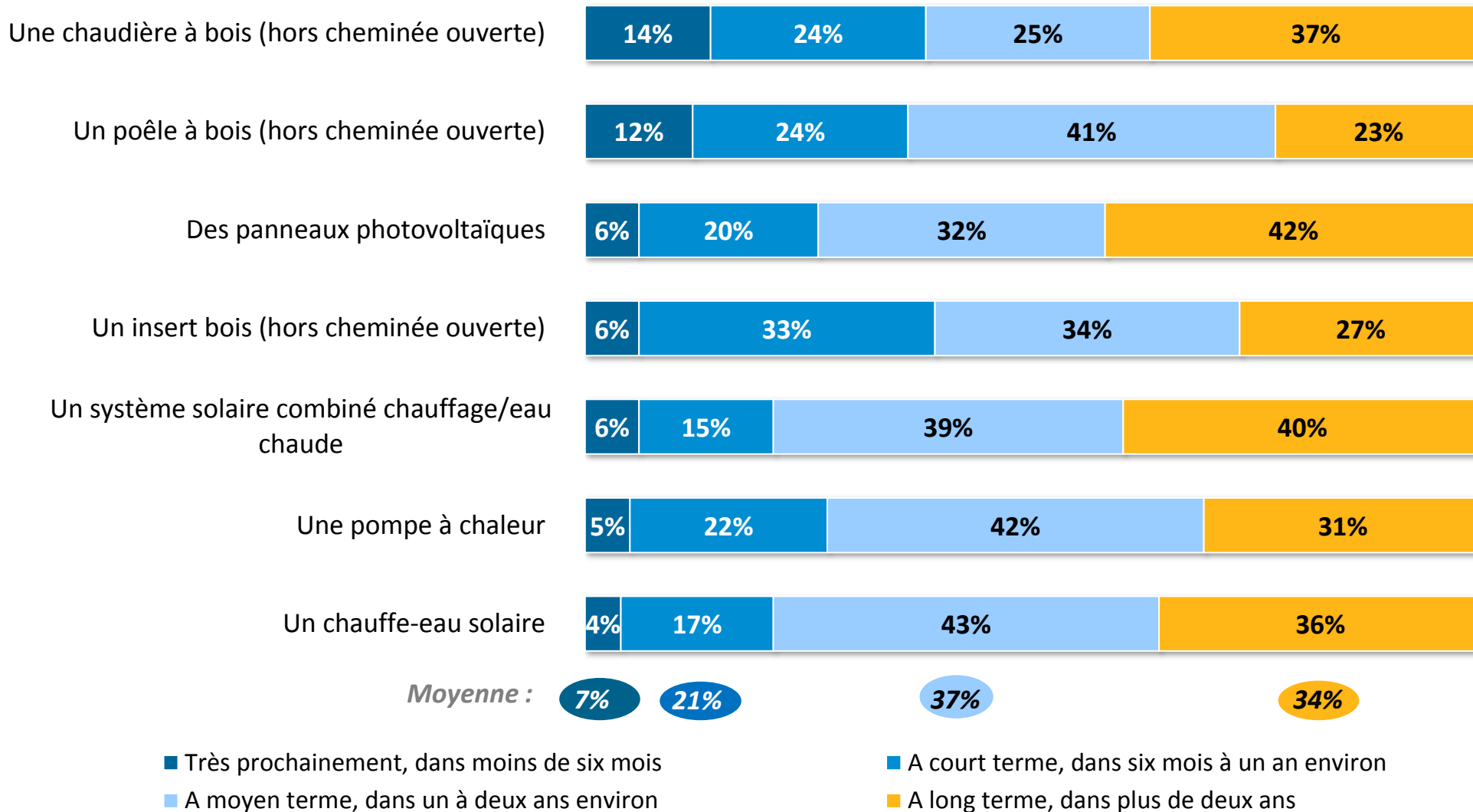


Question : Disposez-vous, pour votre résidence principale, de chacun des équipements suivants utilisant les énergies renouvelables ?

Récapitulatif : TOTAL « A l'intention d'équiper son logement »

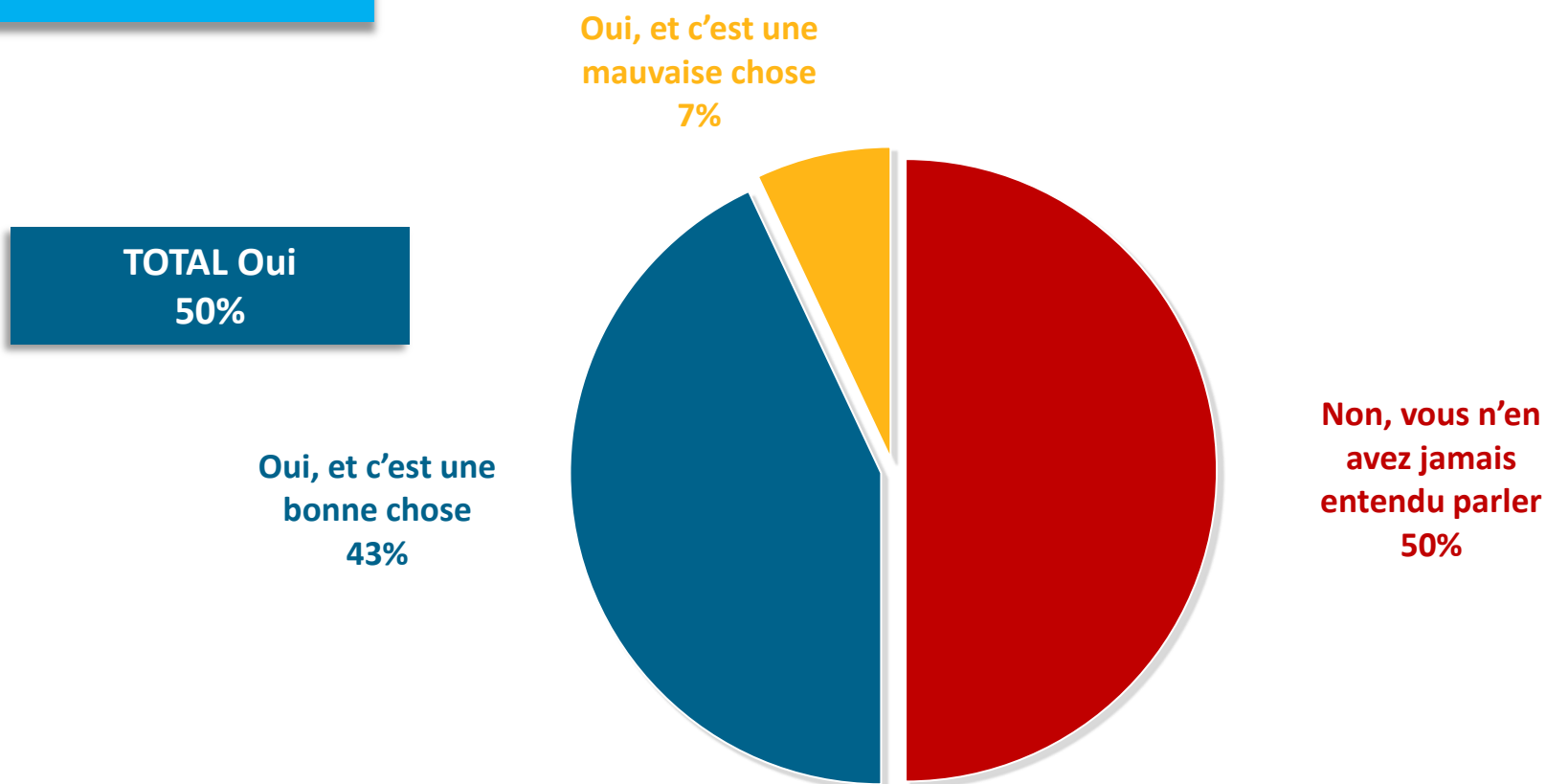


Question : Et à quelle échéance pensez-vous vous équiper ... ?



Question : Les aides aux particuliers pour les équipements utilisant des énergies renouvelables (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt...) seront bientôt réservées aux travaux effectués par des professionnels disposant d'un signe de qualité « Reconnu Garant de l'Environnement ». Avez-vous déjà entendu parler de cette mesure ?

Question d'actualité



Eco-conditionnalité des aides pour les travaux de rénovation énergétique :

D'ici peu, l'attribution des aides publiques sera réservée aux particuliers ayant fait appel à un professionnel titulaire d'un signe de qualité « RGE ».

Les dispositifs directement concernés sont :

- **Eco-prêt à taux zéro** : application prévue au 1^{er} juillet 2014
- **Crédit d'impôt (CIDD)** : application attendue au 1^{er} janvier 2015

Toutes les entreprises qualifiées par Qualit'EnR sont RGE et donc prêtes pour l'éco-conditionnalité des aides dans le domaine des énergies renouvelables.



Récapitulatif des aides existantes :

- **Deux nouvelles primes exceptionnelles**

Une prime de 1350 € pour les ménages aux revenus moyens (si bouquet de travaux)

Une prime de 3000 € pour les ménages les plus modestes (si amélioration énergétique de 25% ou plus)

- **Crédit d'impôt (CIDD)**

15% pour une opération isolée (sous conditions de ressources).

25% pour un bouquet de travaux (sans conditions de ressources) réalisable sur deux années consécutives.

Les installations de panneaux solaires photovoltaïques ne sont plus éligibles.

- **Eco-prêt à taux zéro :**

Jusqu'à 30 000€ d'avance sans intérêt pour une rénovation lourde.

Possibilité de réaliser les travaux sur deux années consécutives.

Ouverture aux copropriétés avec un délai de trois ans pour réaliser les travaux.

- **TVA réduite : 5,5 % pour les travaux de rénovation énergétique**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les travaux de rénovation énergétique bénéficient d'une TVA à 5,5% contre 10% pour les autres travaux de rénovation.

Bon à savoir : la TVA à 5,5% et le CIDD s'appliquent uniquement aux logements achevés depuis plus de 2 ans.

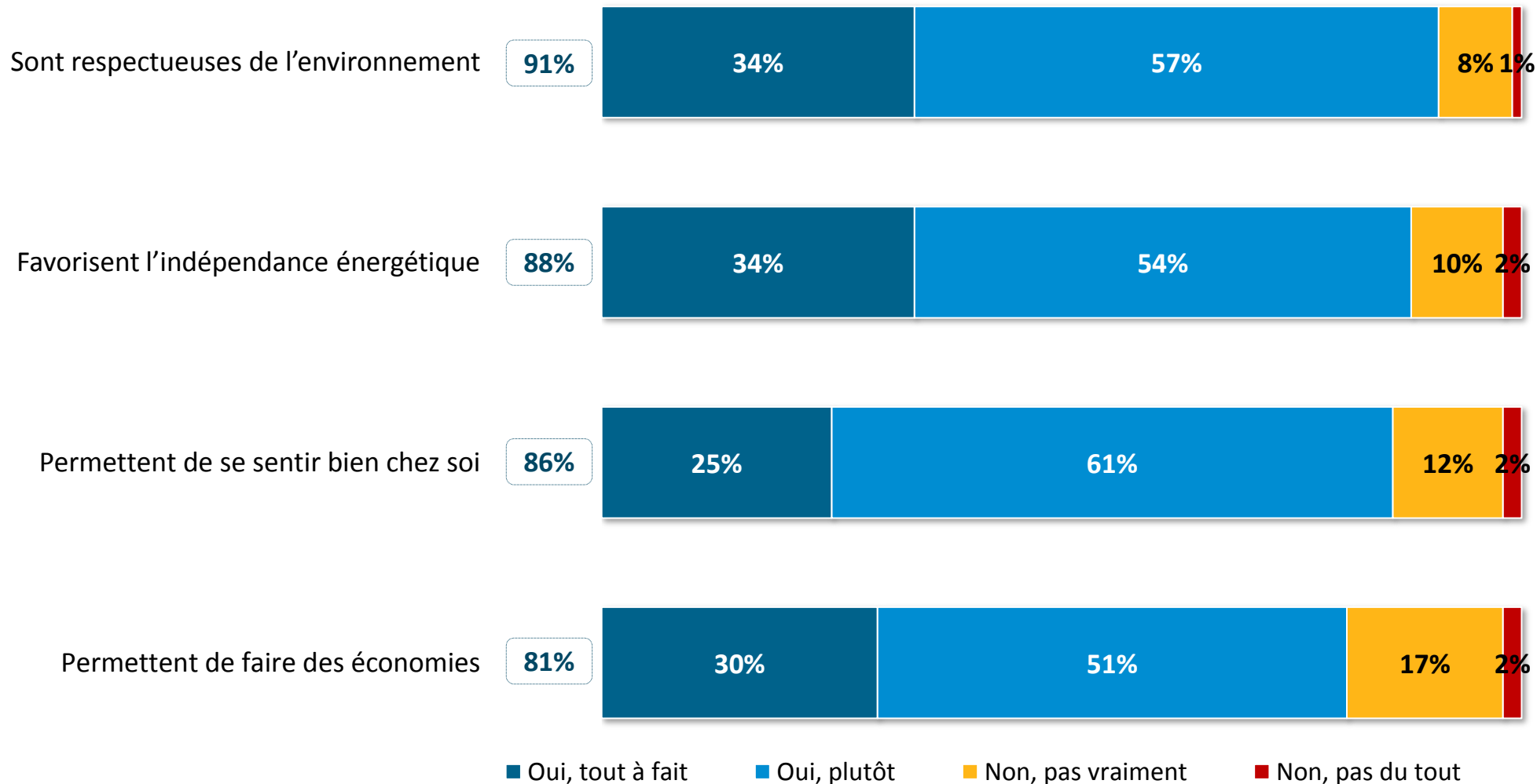
Zoom sur le bouquet de travaux

Le bouquet de travaux est une combinaison d'au moins deux types d'opérations parmi les suivantes :

- Travaux d'isolation thermique performants des toitures
- Travaux d'isolation thermique performants des murs donnant sur l'extérieur
- Travaux d'isolation thermique performants des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur
- Travaux d'installation d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable

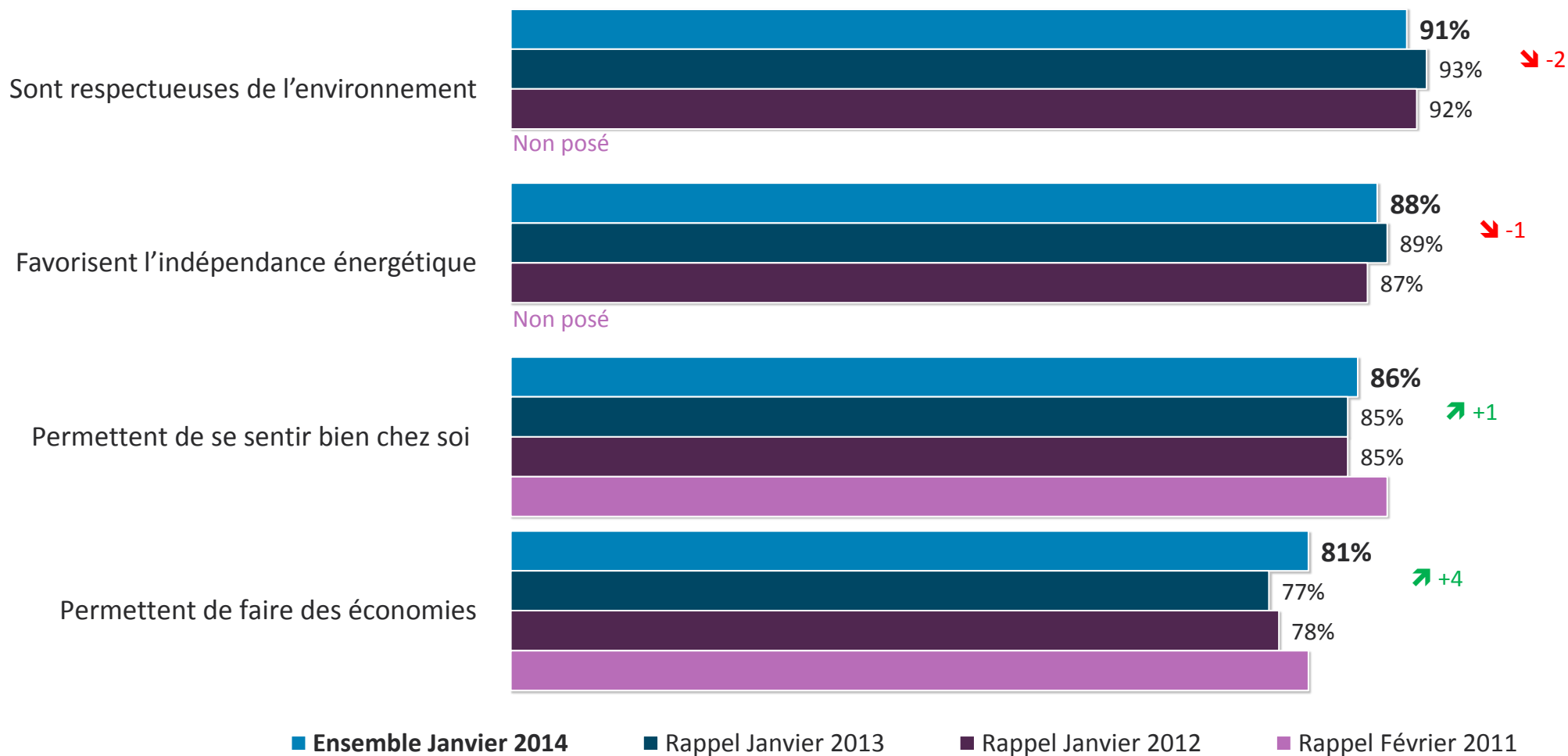
Pour l'éco-prêt à taux zéro, il est également possible de faire des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement. Dans les deux cas, on parle de rénovation lourde du logement.

Question : Et diriez-vous que les énergies renouvelables... ?



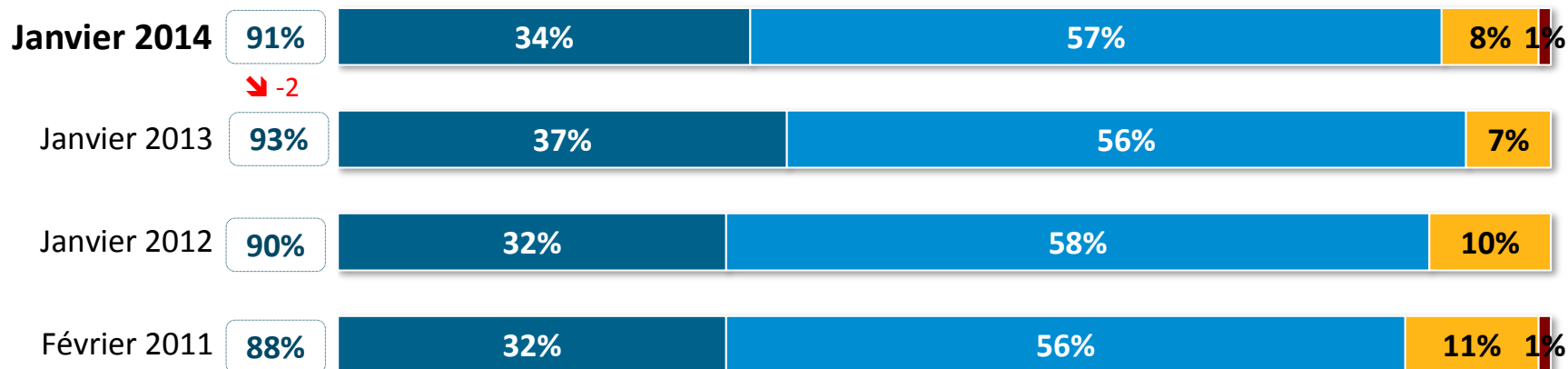
Question : Et diriez-vous que les énergies renouvelables... ?

Récapitulatif : TOTAL « Oui »

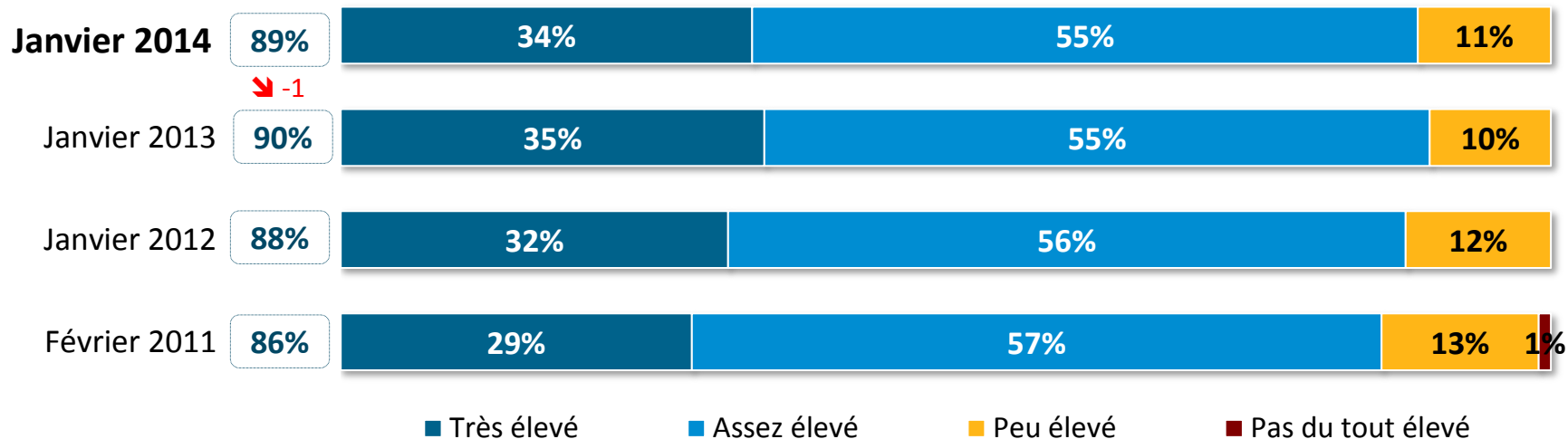


Question : Avez-vous le sentiment qu'aujourd'hui, le montant de la facture en énergie (électricité, gaz, charbon, pétrole...) de votre foyer est... ?

Ensemble des Français



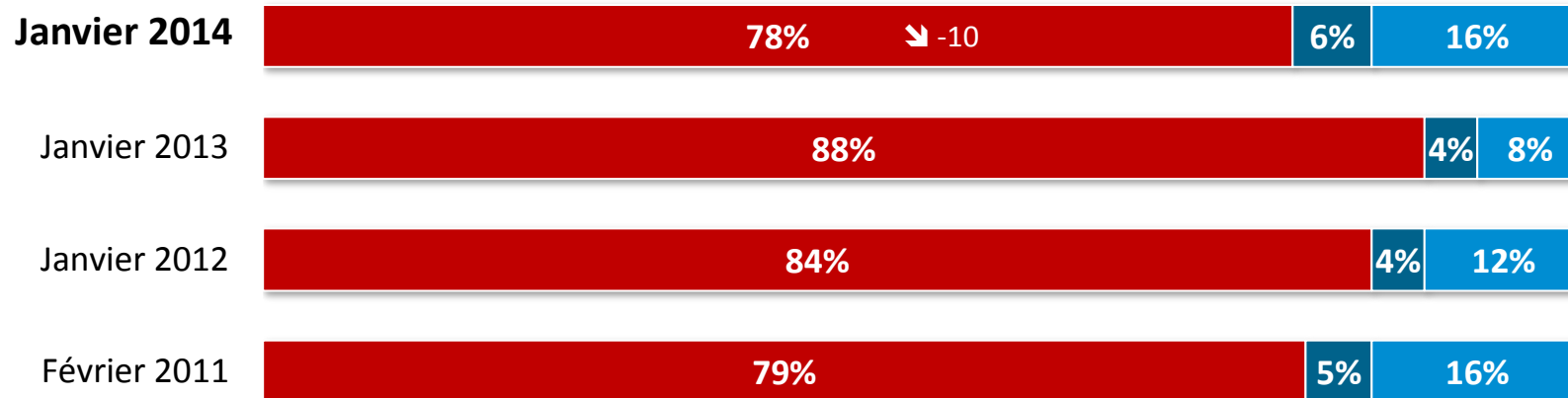
Personnes dont la résidence principale est équipée en énergies renouvelables



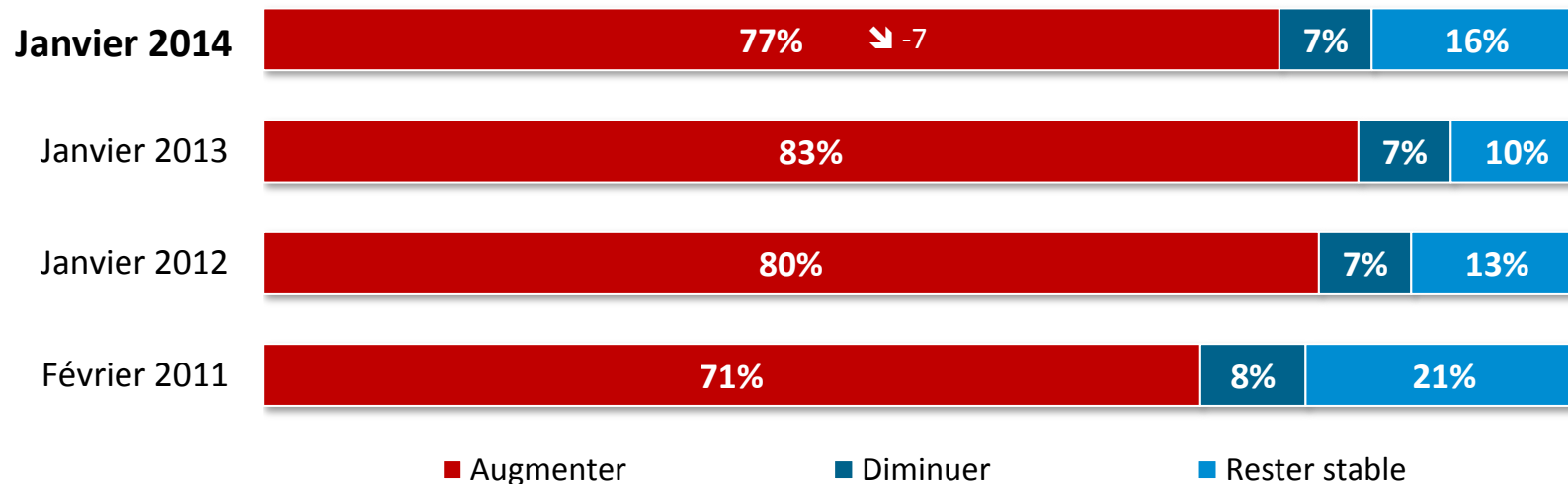
■ Très élevé ■ Assez élevé ■ Peu élevé ■ Pas du tout élevé

Question : Et selon vous, au cours des deux prochaines années, le montant de la facture en énergie de votre foyer va-t-il ... ?

Ensemble des Français

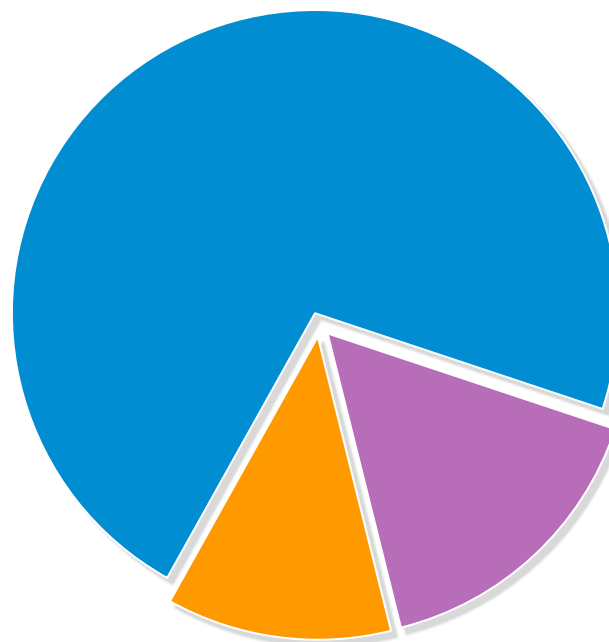


Personnes dont la résidence principale est équipée en énergies renouvelables



Question : Dans les mêmes conditions économiques, si vous étiez équipé de panneaux photovoltaïques vous permettant de produire votre propre électricité, préféreriez-vous... ?

Consommer directement l'électricité produite et vendre l'excédent au réseau
72%



Question d'actualité

Vendre toute l'électricité produite et consommer celle du réseau
12%

Consommer directement l'électricité produite et offrir l'excédent à une association d'intérêt général
16%

Installations résidentielles : les différentes solutions

Les particuliers désireux de s'équiper en panneaux solaires photovoltaïques peuvent choisir :

- **La vente totale** : toute l'électricité produite est vendue au réseau
- **La vente du surplus** : l'électricité non-consommée est vendue au réseau après autoconsommation
- **L'autoconsommation totale** : l'électricité non-consommée est injectée gratuitement sur le réseau

L'autoconsommation est particulièrement adaptée aux installations de petite puissance (3 KwC ou moins) qui permettent d'effacer la consommation du logement en journée (période d'ensoleillement).

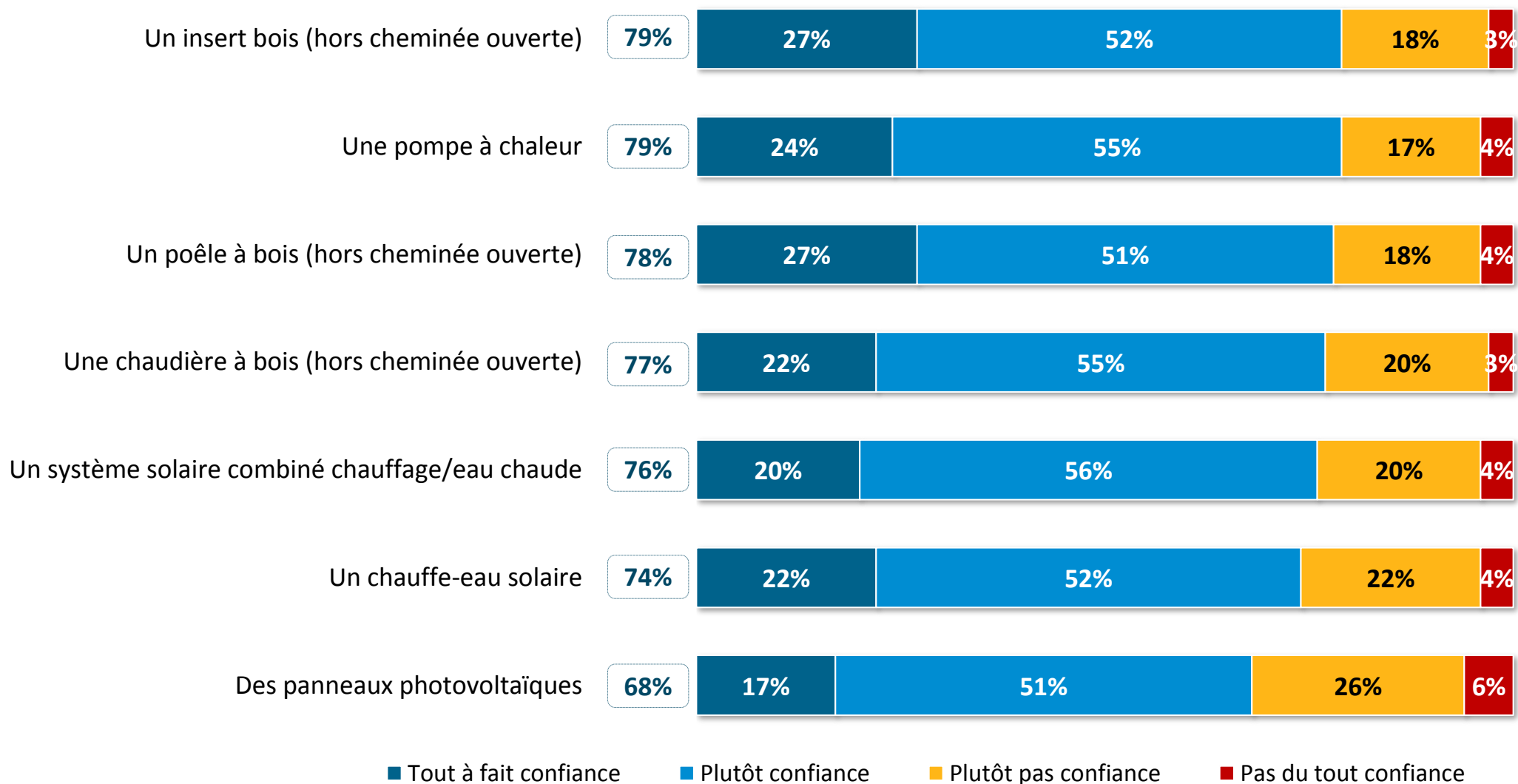
ifop



B | La confiance dans les équipements et les installateurs

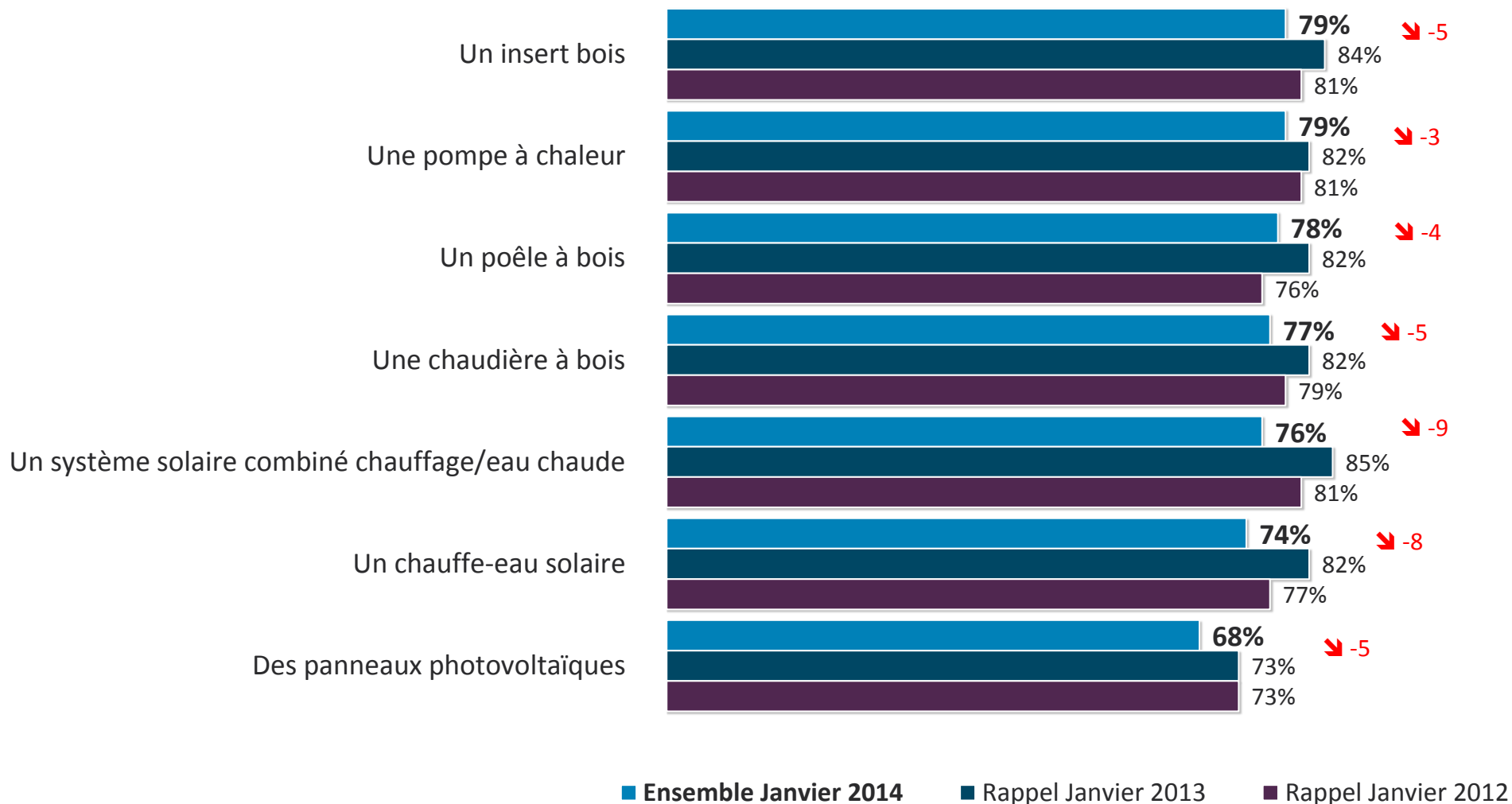
Question : D'une manière générale, faites-vous confiance ou pas confiance à chacun des types d'énergies renouvelables suivants ?

TOTAL Confiance



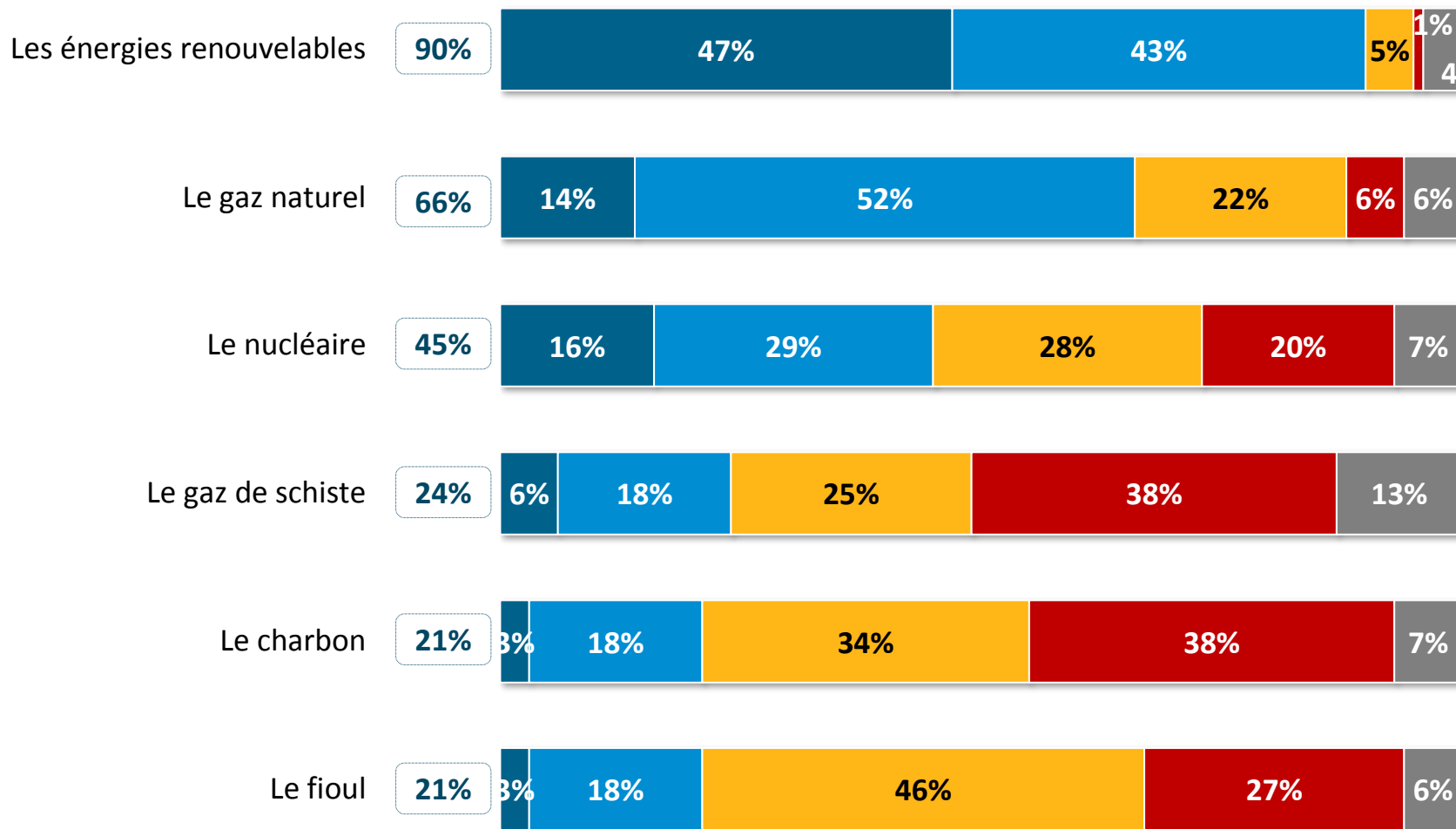
Question : D'une manière générale, faites-vous confiance ou pas confiance à chacun des types d'énergies renouvelables suivants ?

Récapitulatif : TOTAL «Confiance »



Question : Selon vous, pour la production de chaleur et d'électricité, faut-il encourager en France chacune des filières suivantes ?

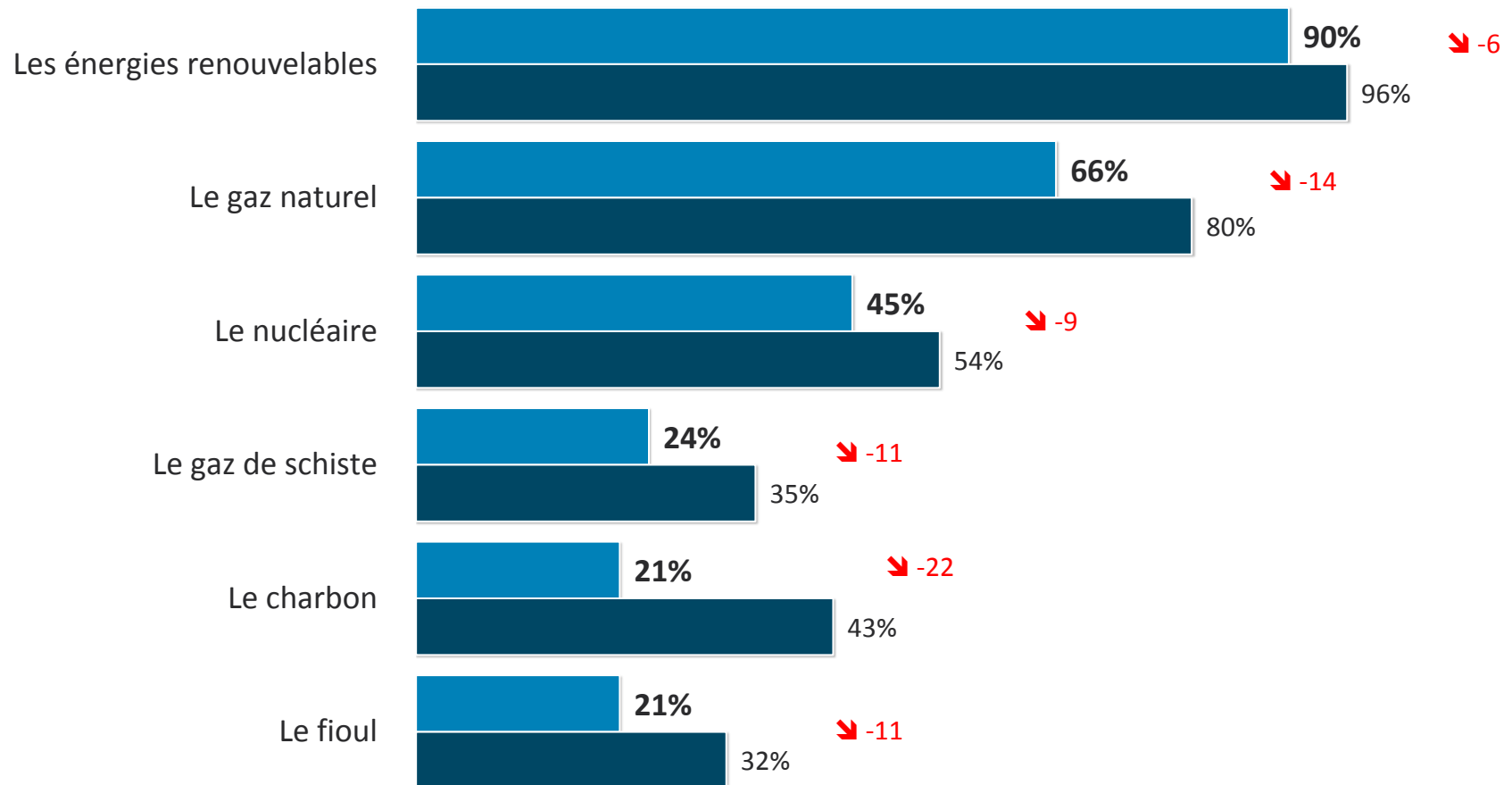
TOTAL Oui



■ Oui, tout à fait
 ■ Oui, plutôt
 ■ Non, plutôt pas
 ■ Non, pas du tout
 ■ Vous ne savez pas

Question : Selon vous, pour la production de chaleur et d'électricité, faut-il encourager en France chacune des filières suivantes ?

Récapitulatif : TOTAL « Oui »



■ Ensemble Janvier 2014

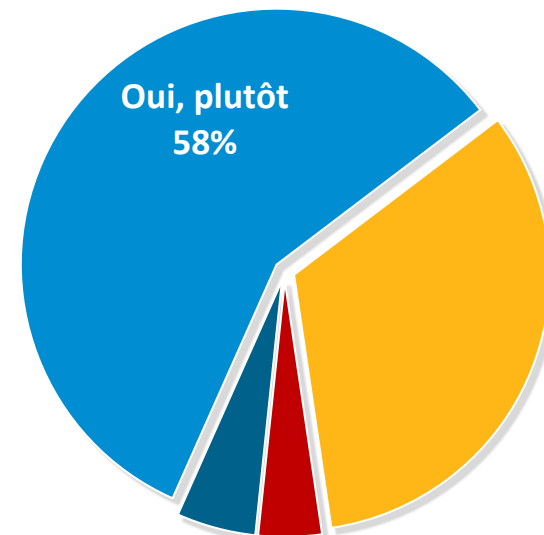
■ Rappel Janvier 2013

Question : Vous personnellement, avez-vous confiance dans les installateurs d'équipements énergétiques ?

Ensemble
Janvier 2014

TOTAL Oui
63%

↗ +2



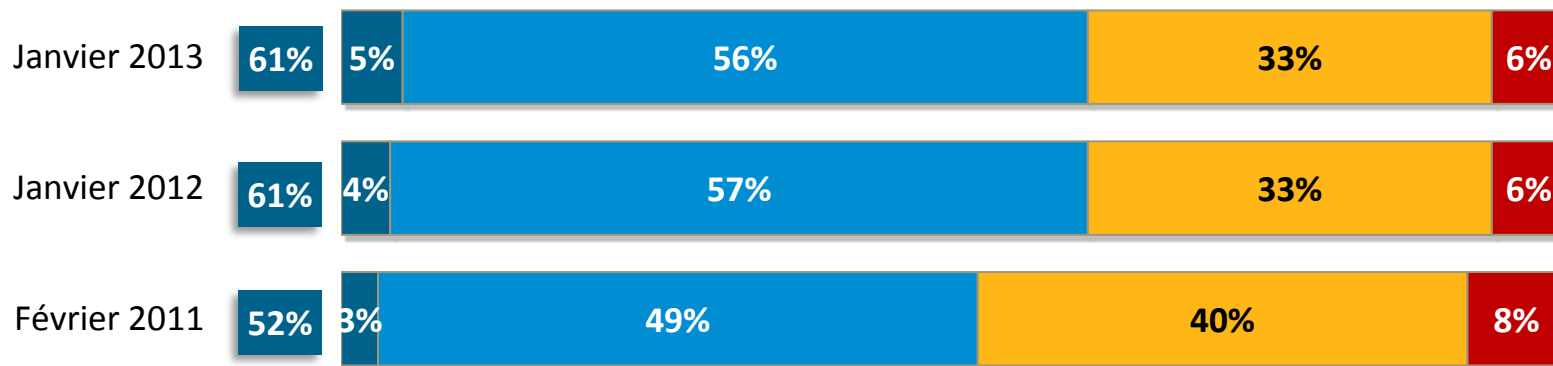
TOTAL Non
37%

↘ -2

Non, plutôt pas
33%

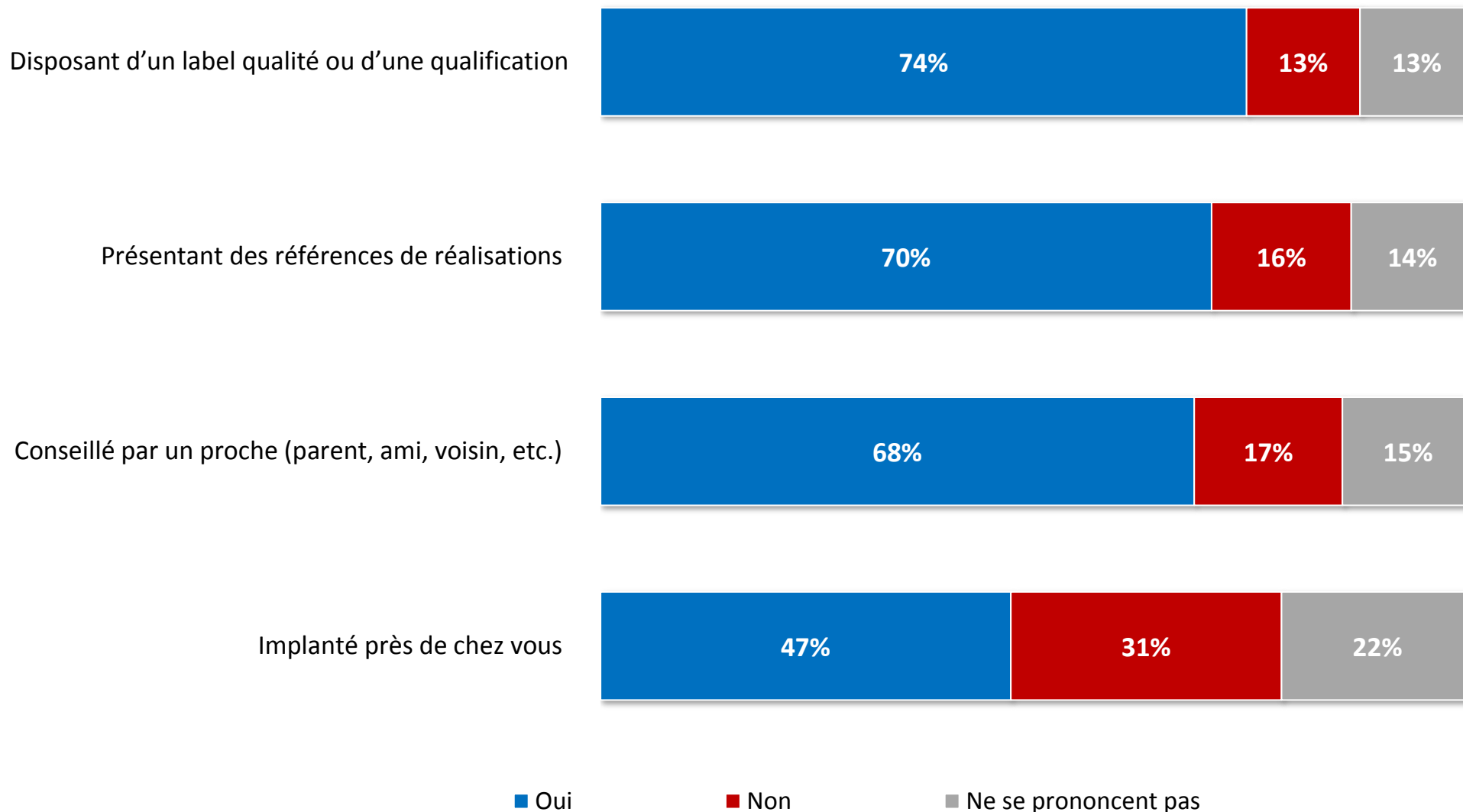
Oui, tout à fait
5%
Non, pas du tout
4%

Rappels



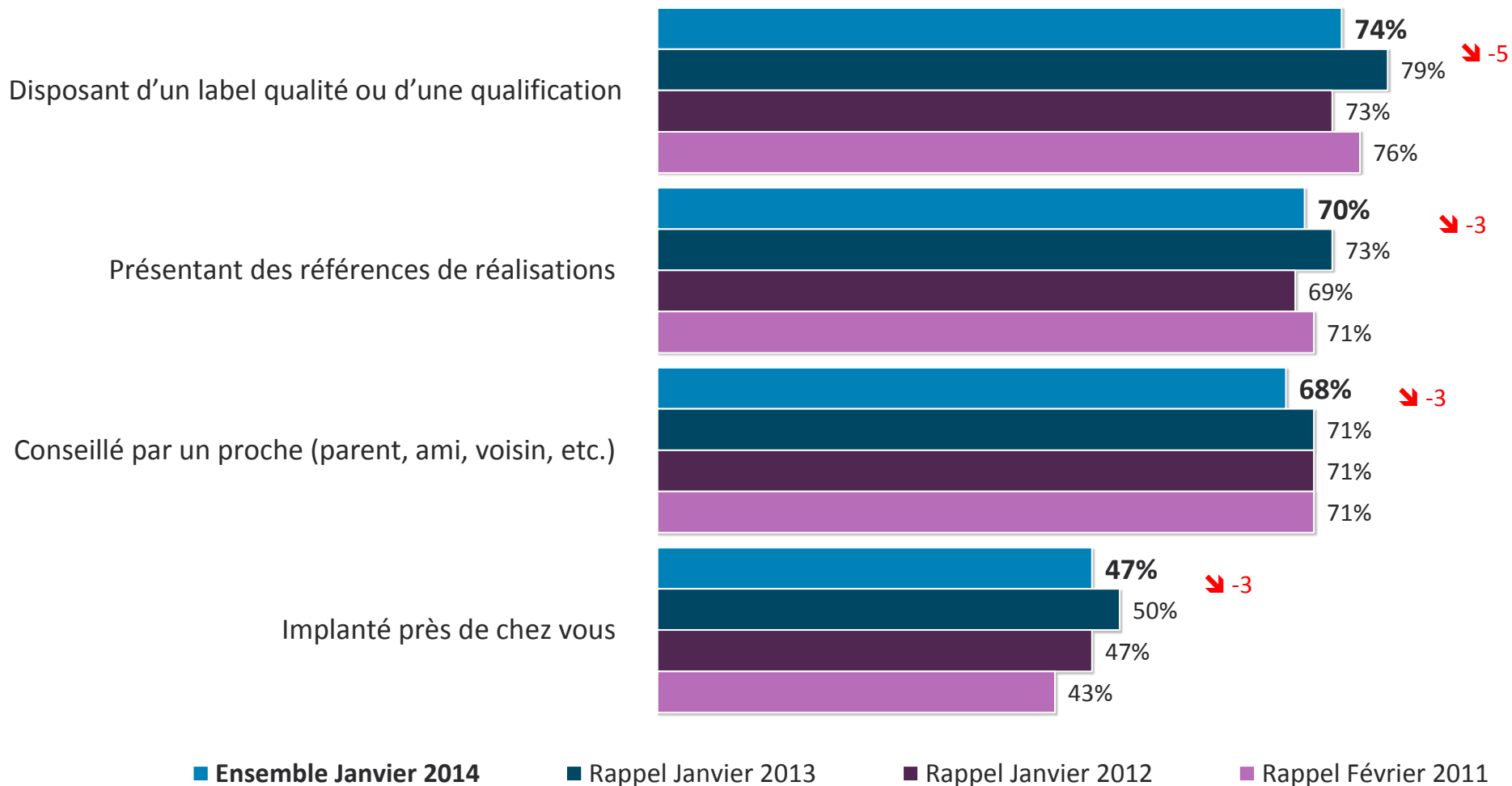
■ Oui, tout à fait ■ Oui, plutôt ■ Non, plutôt pas ■ Non, pas du tout

Question : Pour vous, un installateur en qui vous auriez plus facilement confiance est un installateur... ?



Question : Pour vous, un installateur en qui vous auriez plus facilement confiance est un installateur... ?

Récapitulatif : TOTAL « Oui »



Un réseau d'installateurs spécialisés dans les énergies renouvelables :

Les particuliers peuvent compter sur un réseau national d'entreprises qualifiées par Qualit'EnR :



Solaire thermique :
2041 entreprises



Solaire photovoltaïque :
1070 entreprises



Bois énergie :
2947 entreprises



Pompes à chaleur :
1730 entreprises

Pourquoi faire appel à un professionnel qualifié RGE ?

- C'est un véritable installateur qui vous informe, vous conseille et vous propose la solution la plus adaptée à votre projet.
- C'est un professionnel assuré, à la fois en responsabilité civile générale ET décennale.
- C'est un professionnel compétent dont le travail est régulièrement contrôlé (audits).
- C'est un professionnel engagé pour la qualité d'installation (charte qualité).
- C'est un professionnel reconnu qui vous permet de continuer à bénéficier de toutes les aides financières concernées par l'éco-conditionnalité.
- C'est un professionnel qui peut vous faire bénéficier d'une TVA à taux réduit pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique du logement.